



Des annonces mais toujours pas de réponses aux Managers !

Si des annonces ciblées ont été faites le dernier weekend du mois de juin 2019 à destination des personnels des urgences, les Managers, eux, n'ont toujours pas de réponse de la part de la Direction Générale !

Le 19 avril dernier, le **SMPS** a en effet publié un communiqué sollicitant un rendez-vous avec Martin Hirsch, resté sans réponse à ce jour, malgré plusieurs relances. Or nous attendons des explications claires alors que la situation se tend. Les Cadres sont chaque jour plus nombreux à faire appel au SMPS, tant sur des questions statutaires que sur la dégradation de leurs conditions de travail.

Au niveau statutaire, malgré quelques avancées, beaucoup reste à faire :

- **Attachés**

Mise en place du GRAF : attente de la publication de l'arrêté, prévue pour septembre 2019

Avancement AAH Principal : baisse du ratio promus/promouvables (-2 pts entre 2018 et 2019)

AAH Hors classe : attente de l'arrêté

Demande du **SMPS** d'attribuer la NBI aux attachés exerçant des missions d'encadrement

- **Ingénieurs**

Possibilité de valorisation du doctorat au niveau de la carrière

Demande d'explications claires sur le fonctionnement du PPCR

- **TSH**

Précisions attendues sur les modalités d'organisation du concours

Recensement et mise à niveau des agents exerçant des fonctions d'encadrement dans les services informatiques

➤ *Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter :*

*Le **SMPS** aux numéros suivants 01 58 00 42 45 ou le 06 09 97 20 59*

[Ou par mail à : smps.ap-hp.ccl@aphp.fr](mailto:smps.ap-hp.ccl@aphp.fr)

[Retrouvez nous sur : http://www.smpsante.fr](http://www.smpsante.fr)

- **Cadres sociaux-éducatifs**

Avancement classe exceptionnelle : pas de publication du ratio promus/promouvables ni des critères d'éligibilité

Organisation du concours : attente de l'arrêté fixant les conditions d'organisation

- **Cadres soignants**

Cadres supérieurs de santé : Attente de la publication d'un calendrier des concours et du nombre de postes offerts pour l'année 2019

A ce premier constat, d'ajoutent des difficultés croissantes quant aux conditions de travail, et d'autant plus dans le contexte de déploiement de la nouvelle AP-HP :

- Sentiment de malaise de plus en plus fort exprimé par les cadres, ils considèrent être devenus des « exécutants » :
- Manque d'accompagnement, soutien insuffisant y compris de la médecine du travail, développement de maladies professionnelles (burn-out), fuite vers l'extérieur sans solution de remplacement.
- Apparence de dialogue social sans retours concrets
- Absence d'informations claires à destination des Cadres et Cadres Supérieurs de proximité sur les DMU, la visibilité sur les vacances de postes.
- Primes : absence d'informations claires sur les conditions d'attribution

La campagne annuelle d'évaluation ne fait pas l'objet d'une communication claire bien que le projet de loi transformation de la fonction publique met fin à la notation à compter de la campagne 2020, dans une logique d'harmonisation avec les autres versants de la fonction publique.

Alors que le changement à l'AP-HP se fait à **marche forcée**, **le SMPS** renouvelle auprès de M.HIRSCH sa demande de rendez-vous et appelle notamment à une actualisation de la Charte d'encadrement datant de 2015.

LE SMPS PORTE LA VISION ET LA PAROLE DES CADRES

➤ *Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter :*

Le SMPS aux numéros suivants [01 58 00 42 45](tel:0158004245) ou le [06 09 97 20 59](tel:0609972059)

[Ou par mail à : smps.ap-hp.ccl@aphp.fr](mailto:smps.ap-hp.ccl@aphp.fr)

[Retrouvez nous sur : http://www.smpsante.fr](http://www.smpsante.fr)